

Loi pour encourager l'achat de produits des États-Unis

Les départements et organismes fédéraux des États-Unis sont tenus, aux termes de la Loi pour encourager l'achat de produits des États-Unis («Buy American Act»), d'accorder la préférence aux fournisseurs de produits et de services basés aux États-Unis. Dans certains cas, la Loi est annulée par les obligations des États-Unis en matière de commerce international, mais, en général, elle exige que les seuls produits pouvant être acquis à des fins d'utilisation publique liée à la construction, à la modification ou à la réparation des édifices publics ou encore aux travaux publics, soient ceux des États-Unis. Cette exigence doit être respectée sauf

- (a) lorsque le produit n'est pas disponible sur le marché intérieur;
- (b) lorsque le coût d'acquisition dépasse de plus de 6 p. 100 la meilleure offre étrangère acceptable; ou
- (c) lorsque les articles visés sont destinés à être utilisés à l'extérieur des États-Unis.

De plus, les organismes ou entreprises achetant des biens et des services pour le gouvernement fédéral doivent aussi réserver des marchés pour les petites entreprises (voir ci-après la Loi sur les petites entreprises) et pour les entreprises établies dans des régions à taux de chômage élevé, appelées «régions de main-d'oeuvre excédentaire». Les offres étrangères peuvent aussi être rejetées pour des raisons de sécurité ou d'intérêt nationaux.

Pour qu'un article ait droit à l'appellation de produit national, sa fabrication finale doit être faite aux États-Unis et au moins 50 p. 100 de sa valeur doit être d'origine américaine. En ce qui concerne les marchés de construction, la Loi n'admet que l'utilisation de matériaux de construction d'origine intérieure, sauf si ces matériaux ne sont pas disponibles aux États-Unis ou si le coût du produit national est considéré exagérément élevé.

La restriction visant à encourager l'achat de produits des États-Unis risque d'avoir des conséquences négatives pour les ventes de produits étrangers sur les marchés commerciaux, car les grossistes et les distributeurs des États-Unis peuvent refuser de tenir des gammes de produits ne pouvant être utilisés dans les soumissions publiques.

L'influence de la Loi pour encourager l'achat de produits des États-Unis se manifeste dans d'autres textes de loi, dans les règlements qui s'appuient sur cette Loi, et dans un éventail de pratiques établies à l'intérieur des États et des administrations locales. Dans certains secteurs utilisant des fonds fédéraux, notamment dans ceux du transport terrestre et de la défense, les exigences concernant l'achat de produits des États-Unis sont encore plus sévères.